



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**DÉMÉNAGEMENT DE LA SAS LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION, DÉTENTRICE
DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE
AIDE EXERÇANT SON ACTIVITÉ AU SEIN DE LA RESIDENCE SERVICES SÉNIORS
« LES JARDINS D'ARCADIE » À BÉTHUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.631-13,

Vu la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 29 février 2024 portant adoption du schéma de l'autonomie du Département du Pas-de-Calais pour la période 2023-2027,

Vu le règlement départemental d'aide sociale,

Vu l'arrêté du 30 mars 2022 d'autorisation de fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile exerçant son activité au sein de la résidence services seniors « Les Jardins d'Arcadie à Béthune »,

Vu la demande en date du 10 mars 2025 de reconnaissance de déménagement de la SAS « Les Jardins d'Arcadie exploitation », détentrice de l'autorisation,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est porté reconnaissance du déménagement de la SAS « Les Jardins d'Arcadie exploitation » au 39 rue Washington 75008 Paris.

Le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) est mis à jour de la manière suivante :

- Numéro FINESS du service autonomie à domicile aide de la résidence services seniors « Les jardins d'Arcadie » à Béthune : 620036194 (inchangé).
- Numéro FINESS de l'entité juridique de rattachement, la SAS « Les Jardins d'Arcadie exploitation » désormais domiciliée à Paris : 750074338.

Le numéro SIRET du service autonomie à domicile demeure inchangé : 428 130 702 00478.

Article 2 :

Les conditions d'exploitation de l'autorisation de fonctionnement délivrée par arrêté du 30 mars 2022 demeurent inchangées.

Article 3 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes, conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. En vertu de l'article L 313-1 du même code, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié sous pli recommandé avec demande d'acté de réception au responsable légal de la SAS Les Jardins d'Arcadie Exploitation.

Article 5 :

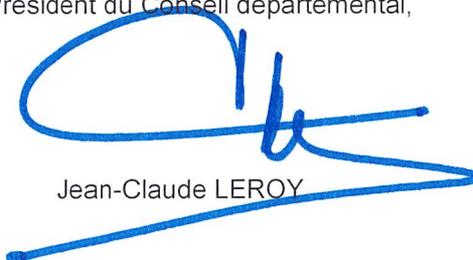
Le présent arrêté sera affiché dans un délai de 15 jours à compter de sa notification et pendant un délai d'un mois à l'hôtel du Département du Pas-de-Calais et à la mairie de Béthune.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet administratifs du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 07 AVR. 2025

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- monsieur le directeur de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France
- monsieur le directeur de la maison départementale des personnes handicapées
- monsieur le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie Lille-Douai
- monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Artois
- monsieur le maire de Béthune